



Fonds de dotation

INNOVATION HANDICAP LA MAYOTTE



Ouvrons de nouvelles perspectives



Dans la continuité de son engagement citoyen, le conseil d'administration de la Mutuelle La Mayotte a décidé de créer un fonds de dotation lui permettant de développer, de soutenir des activités et des projets liés à la vie des enfants, jeunes et adultes accueillis dans nos établissements médico-sociaux.

Innovation Handicap La Mayotte s'appuie sur au moins deux convictions principales :

- Une confiance résolue en l'homme et en ses talents créatifs infinis au service de l'autre.
- Une recherche incessante du bien-être de nos enfants jeunes et moins jeunes, un accompagnement digne de leurs parents.

Innovation Handicap La Mayotte doit constituer la passerelle entre les entreprises du secteur privé et les personnels des établissements de la Mutuelle La Mayotte pour qu'au-delà des financements publics destinés au fonctionnement de ces établissements, nous puissions encore faire mieux, faire plus.

Quel bonheur que le sourire d'un enfant heureux ! Jean-Michel Floret nous a montré la voie ; à vous, à nous d'aller plus loin en poursuivant ce dur chemin.

Innovation Handicap La Mayotte vous remercie dès à présent, de votre don, qui permettra de traduire concrètement ses convictions dans la réalité quotidienne de nos enfants, jeunes et adultes.



Denis TURRIER, Président du fonds de dotation

Pourquoi un fonds de dotation ?

Créé par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le fonds de dotation vise à collecter des fonds privés afin de réaliser des missions d'intérêt général. Cet outil de financement permet de trouver des ressources privées pour financer des actions, des projets et des initiatives que les fonds publics alloués ne couvrent pas. Il permet également aux donateurs de réduire leurs impôts. A l'initiative du Conseil d'Administration de la Mutuelle La Mayotte, un fonds de dotation a été officiellement créé le 4 octobre 2023. Dénommé **Innovation Handicap La Mayotte**, ce fonds a pour objectif prioritaire d'accompagner le développement de projets innovants ayant vocation à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et à leur offrir des solutions nouvelles d'accompagnement et de prise en charge adaptées aux évolutions sociétales.

Membres fondateurs

Conseil d'administration Mutuelle La Mayotte

Conseil d'administration

Denis TURRIER, Président - Michel DURSEN, Secrétaire - Chantal LEBEC, Trésorière



Nos missions

Soutenir et participer à :

- La création et au développement de structures d'accueil ou de soins nécessaires au bien-être des personnes.
- L'action d'organismes affiliés, amis ou partenaires engagés dans le même objet.
- Toutes activités ou structures engagées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, d'une façon plus générale.



Qui sommes nous ?

Fondée en 1948, la Mutuelle La Mayotte c'est plus de 400 salariés interdisciplinaires qui ensemble participent à l'accompagnement, à l'épanouissement et au bien-être de plus de 450 jeunes âgés de 3 à 20 ans, ainsi que d'adultes en situation de handicap psychique et mental.

Soucieuse de pouvoir couvrir le territoire de l'Île-de-France, la Mutuelle La Mayotte est présente sur 4 départements : le Val d'Oise, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et Paris.

Les structures de la Mutuelle la Mayotte, ce sont entre autres, des DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif), des DITEP (Dispositif Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique), mais aussi des GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) et des dispositifs expérimentaux qui permettent d'accueillir des jeunes et des adultes en attente de solutions.

Forte de ses valeurs mutualistes, la Mutuelle La Mayotte concourt à faire vivre les principes d'humanisme, de citoyenneté et de laïcité dans l'accompagnement de tous les jeunes et adultes en situation handicap qu'elle accueille.



Nos valeurs

Ces valeurs fondent nos engagements et nous plaçons l'intérêt des personnes en situation de handicap au centre de toutes nos actions militantes et gestionnaires.



L'HUMANISME

Par la recherche
d'un progrès de la
condition humaine



LA CITOYENNETÉ

Pour permettre à tous
de s'inscrire dans une
société de droit et de
responsabilité partagée



LA LAÏCITÉ

Par le respect des
convictions, des
consciences et des
choix de vie de chacun

Quelques chiffres en 2022

10

+387

450

220

80%

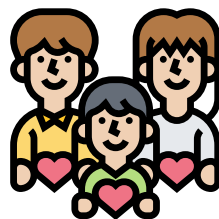
établissements



professionnels soit
+ de 358 ETP



jeunes
accompagnés



adhérents à nos
dispositifs adultes



de nos professionnels
œuvrant dans
l'accompagnement



Comment nous soutenir ?

PAR CHEQUE

Libellé à l'ordre du :
FONDS DE DOTATION INNOVATION HANDICAP LA MAYOTTE

PAR VIREMENT

IBAN : FR76 1027 8060 3900 0228 7040 179
Adresse SWIFT (BIC) : CMCIFR2A

RÉDUCTION FISCALE POUR LES ENTREPRISES

Les dons versés à notre fonds de dotation ouvrent à une réduction d'impôt sur les bénéfices des entreprises à hauteur de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires hors taxes, d'après l'article 238 bis du CGI.

Report de l'excédent au titre des cinq années suivantes en cas de dépassement du plafond.

Les dons peuvent revêtir plusieurs formes : numéraire, compétence, nature (produits ou services).

RÉDUCTION FISCALE POUR LES PARTICULIERS

Réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Réduction de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 868€).

Report de l'excédent au titre des cinq années suivantes en cas de dépassement du plafond.

Nous contacter



01 34 27 15 40



ihlm@lamayotte.fr



Fonds de dotation INNOVATION HANDICAP LA MAYOTTE
165 rue de Paris - 95680 - MONTLIGNON



Plus d'information : mutuellelamayotte.fr

Merci

